

CENTRE D'IMAGERIE DIAGNOSTIQUE

34-36, RUE DES MECHES – 94000 CRETEIL

TEL. 01.42.07.94.33

FAX 01.49.81.90.08

Dr D. LARDÉ

A.I.H. de Nancy
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
Assistant des Hôpitaux de Paris

Dr C. ABOULKER

A.I.H.P.
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
Assistant des Hôpitaux de Paris

**RADIOLOGIE
MAMMOGRAPHIE
ECHOGRAPHIE
DOPPLER
SCANNER
IRM**

Dr J. WAGUET

A.I.H.L.
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
Assistant des Hôpitaux de Paris

Dr M. COUMBARAS

A.I.H.P.
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
Assistant des Hôpitaux de Paris
Ancien praticien à l'Institut Mutualiste
Montsouris

Créteil, le 12/04/2016

MC

Mademoiselle [REDACTED] Amelie

N° : 201604120034

Radiographie des OPN

Indications

Recherche de fracture

Résultats

Fracture de l'arrête nasale.

Cloison nasale rectiligne, fosses nasales libres

Epaississement polypoïde du plancher du sinus maxillaire gauche

Aspect normal des planchers orbitaires

Docteur AMRANE H.



PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET : radiologie-creteil.fr

Si votre médecin ou vous-même souhaitez consulter les images de cet examen, allez sur le site :

Radiocreteil.fr : cliquer sur examen, puis accès aux examens archivés patient ou médecin en indiquant

Utilisateur : le numéro de dossier en haut à gauche sous le nom du patient (voir sur compte rendu)

Mot de passe : date de naissance du patient sous la forme JJ/MM/AAAA



HÔTEL DIEU DE PARIS
1 place du Parvis Notre-Dame
75181 PARIS CEDEX 4
Tél : 01 42 34 82 34

■ **UNITÉ MÉDICO JUDICIAIRE**
Coordonnatrice : Dr Caroline REY-SALMON (PH)

Cadre Paramédical de Pôle : Philippe GERSC
Cadre Supérieur Infirmier : Dominique BORD
Tél : 01 42 34 82 31

■ **UNITÉ MÉDICO JUDICIAIRE**

Dr Wali ABI-AYAD (PA)
Dr Christophe ALLANIC (PHC)
Dr Maher AL MUBARAK (PA)
Dr Roland ANDRIANASOLO (PA)
Dr Martine BALENCON (PA)
Dr Bertrand BECOUR (PH)
Dr Bruno BÉNYOUNES (PA)
Dr Bénédicte BOUMEDIENNE (PA)
Dr Bernard DOUVEROT (PHC)
Dr Catherine CHABERSKI (PA)
Dr Nacou CHEBBAH (PA)
Dr An CHUC (PA)
Dr Yves COSSET (PA)
Dr Céline DEGUETTE (PHC)
Dr Leung DO QUANG (PA)
Dr Jack DOROL (PHAP)
Dr Agnès DURAND (PA)
Dr Alain FINKELSTEIN (PA)
Dr Thierry GACHES (PH)
Dr Charlotte GORGARD (CCA)
Dr Michel HADDAD (PA)
Dr Roland ISTRIA (PH)
Dr Djamel KHODJA (PA)
Dr Jean-Marc LABORIE (PHC)
Dr Bruno LANDI (PH)
Dr Catherine LEROUX (PHAP)
Dr Michel LOGAK (PHAP)
Dr Paul MESSERSCHMITT (PA)
Dr Noamane MOUDDEN (PA)
Dr Frank QUESTEL (PH)
Dr Caroline REY-SALMON (PH)
Dr Féro RALAMBOTIANA (PA)
Dr Azzame REYMES-MBODJE (PHC)
Dr Marie-Pascale SABAILA-FONTAINE (PHAP)
Dr Saad SARRAJ (PA)
Dr Nadia SIMON (PA)
Dr Isabelle SEC (PH)
Dr Philippe VASSEUR (PA)
Dr Emilie VERDIER (PA)
Dr Latifa ZERROUKI (PA)

■ **CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE**

Responsable : Pr Lionel FOURNIER (PU-PH)
Dr CHEBBAH Nacou (PA)
Dr LEGER Thierry (PA)
Dr MOUDDEN Noamane (PA)
Infirmier de Cité : 01 77 72 08 35 (tél/fax)
Infirmier Vincennes 1 : 01 45 18 97 31 (tél/fax)
Infirmier Vincennes 2 et 3 : 01 45 18 97 08 (tél/fax)

Secrétariat Unité Médico-Judiciaire :

Bernadette LEBLOND : Tél. 01 42 34 82 29
Blainine MAILLEUX : Tél. 01 42 34 82 85
Fax : 01 42 34 82 55

Cadres Infirmiers : Tél. 01 42 34 82 36

Claire MAILLARD ACKER
Isabelle MARTIN

Psychologues :

Mélanie DUPONT
Marianne SANCHEZ
Tél. : 01 42 34 87 00 ou 82 29

RV Victimes : 01 42 34 87 00

Accueil Victimes :

Tél. : 01 42 34 86 78 - Fax : 86 81

Accueil Garde à vue :

Tél. : 01 42 34 84 46 - Fax : 86 77
Brigadier-Chef UMJ : 01 43 54 90 25 ou 91 64
Fax Brigadier : 01 42 01 17 40

Dossier N° 15/ 166756

Date de passage aux UMJ :

13 et 16

Madame, Monsieur,

Vous venez de porter plainte à la suite d'une agression et il vous a été demandé de venir aux urgences médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu pour être examiné(e) par un médecin légiste.

1. Cet examen a pour but principal d'établir le constat médico-légal de vos blessures physiques et/ou de leur retentissement psychologique et de fixer une ITT (Incapacité Totale de Travail). L'ITT représente le temps durant lequel une victime de violence est dans l'incapacité d'effectuer les actes essentiels de la vie courante.

2. La pratique médico-légale a une fonction exclusivement judiciaire et ne peut servir à justifier un arrêt de travail auprès de votre employeur.

Si vous avez besoin d'un arrêt de travail, vous devez vous adresser à votre médecin traitant habituel.

3. Le médecin vous demandera d'exposer les circonstances de l'agression et les soins que vous avez déjà reçus (radiographies, sutures éventuelles, etc.). Le certificat médico-légal sera directement adressé à la police pour figurer dans votre plainte.

4. Si vous le désirez, vous pouvez rencontrer la psychologue du service, (personnes majeures uniquement) au 01 42 34 87 00.

5. Des associations d'aides aux victimes (victimes de violence conjugales, de viol, de violence faites aux femmes) assurent une permanence aux UMJ du lundi au vendredi (01 42 34 87 84 ou par mail : asso.umi@hd.aphp.fr).

6. L'association Paris Aide aux Victimes (tel : 01 45 88 18 00) et les Centres de psychotraumatisme de l'AP-HP mettent à votre disposition plusieurs lieux de consultation spécialisés dans l'aide aux victimes.

Attention : l'examen médico-légal sur réquisition aux UMJ est pris en charge au titre des frais de justice. En revanche, les soins éventuellement dispensés aux urgences médico-chirurgicales de l'Hôtel Dieu et les éventuels examens complémentaires effectués aux UMJ hors réquisition (radiographies...) resteront à votre charge (prise en charge sécurité sociale, mutuelle, CMU...).

Vous pouvez demander une attestation de présence aux UMJ.

Vous avez été examiné(e) par le Docteur <u>Arnaud BOUTIER</u>
Une durée d'ITT de <u>04</u> jour(s) a été déterminée, sous réserve de complications ultérieures.
Signature <u>[Signature]</u>

